



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 48183

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sur les conditions de représentativité des différentes fédérations mutualistes prévues pour les élections au sein du Conseil supérieur de la mutualité dans le projet de réforme du code de la mutualité, portant transposition des directives CEE 92/49 et 92/96. Le mode de désignation des représentants des mutuelles, unions et fédérations prévoit une élection régionale selon un mode de scrutin qui favorise la fédération majoritaire et lui garantit de remporter l'ensemble des sièges au détriment des autres mutuelles comme la FNIM. Les différentes fédérations mutualistes s'inquiètent donc de cette situation, renforcée par les nouveaux pouvoirs attribués au Conseil supérieur notamment dans le domaine des agréments des mutuelles. Il lui demande en conséquence quelles modifications il envisage d'apporter au projet de loi afin de respecter l'équilibre dans la représentation des divers mouvements mutualistes qui regroupent des millions d'adhérents.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris l'ordonnance n° 2001-350 du 19 avril 2001 qui transpose aux mutuelles les directives européennes dans le domaine de l'assurance et modernise l'organisation et le fonctionnement des mutuelles. Lors de l'élaboration du nouveau code de la mutualité annexé à l'ordonnance, le principe a été posé d'un changement du mode d'élection des représentants des mutuelles au sein du Conseil supérieur de la mutualité qui devrait s'effectuer selon un système proportionnel de façon à mieux représenter, dans cette instance aux pouvoirs étendus, les différentes sensibilités du mouvement mutualiste. L'article L. 411-3 du nouveau code de la mutualité renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des règles relatives à la composition du Conseil supérieur de la mutualité et aux modalités d'élection de ses membres. Ce texte mettra en oeuvre les dispositions susceptibles d'assurer la meilleure représentation possible des structures mutualistes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48183

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : économie solidaire

Ministère attributaire : économie solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3761

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4524